Mondialisation.ca
Centre de recherche sur la mondialisation

Trafic d'organes de l'UÇK : l'Onu se prononce pour une enquête « complète, impartiale et indépendante »

Par Global Research
Mondialisation.ca, 18 mai 2011
B 92 13 mai 2011

Région : L'Europe
Thème: Crimes contre l'humanité
Analyses: LES BALKANS

Le Conseil de sécurité de l'Onu s'est prononcé en faveur d'une enquête sur les allégations de trafic d'organes du rapport Marty. Deux lignes s'opposent par contre sur la manière d'enquêter. France, États-Unis et Angleterre sont favorables à un mandat de l'Eulex tandis que les pays ne reconnaissant pas l'indépendance du Kosovo réclament le mandat de l'Onu. Pendant ce temps, des fouilles sont effectuées sur des sites où pourraient se trouver des charniers de victimes serbes.

unies Ban Ki-Moon a transmis au Conseil de sécurité la demande de la Serbie pour une enquête sur les présomptions du trafic d'organes au Kosovo.

« Je voudrais à cette occasion exprimé mon soutien pour qu'une enquête complète, impartiale et indépendante soit menée sur ces fortes présomptions. Les Nations unies offriront leur entier et plein soutien pour que cette investigation soit menée ».

Dans le dernier rapport trimestriel sur le Kosovo qui a été soumis à discussion mardi 10 mai, Ban Ki-Moon a insisté sur le besoin d'une enquête indépendante sur le trafic d'organes au Kosovo, d'un programme solide pour la protection des témoins et d'une pleine coopération des deux parties.

Le Conseil de sécurité s'est mis d'accord sur la nécessité de conduire une enquête sur les accusations de trafic d'organes du rapport Marty. Cependant, il n'a pas été possible de parvenir à un accord sur qui devrait diriger les investigations, l'Eulex ou les Nations unies.

Les États-Unis, l'Angleterre, l'Allemagne et la France ont affirmé que l'Eulex avait les capacités pour, mais les pays qui ne reconnaissent pas l'indépendance du Kosovo, avec à leur tête la Chine et la Russie, estiment que cette enquête doit être menée sous mandat des Nations unies.

« Il n'existe aucune institution qui puisse mener une enquête approfondie ou assurer la coopération de toutes les parties concernées. Seul un mécanisme créé par le Conseil de sécurité peut faire cela. Sans, un certain nombre de personnes soupçonnées d'avoir participé à ce trafic d'organes pourraient rester hors de portée », a déclaré Vuk Jeremić devant le Conseil de sécurité, jeudi 12 mai.

Fouilles au Kosovo : d'éventuels charniers serbes ?

Au même moment, au Kosovo, des fouilles sont organisées dans plusieurs endroits où l'on suppose qu'il y aurait des fosses communes contenant les corps de civils serbes, dans le lac de Livočko près de la ville deo Gnjilane et à Žilivode près de la ville d'Obilić.

Un porte-parole de la mission Eulex à Pristina a confirmé que des fouilles étaient menées par le service des médecins légistes du ministère de la Justice et « diverses forces de sécurité du Kosovo ».

On pense que 26 corps de civils serbes seraient enfouis à 25 mètres de profondeur près d' Obilić et que parmi ces corps il y aurait ceux de neuf mineurs, enlevés en 1998. Les fouilles avaient commencé au mois d'août 2010, mais avaient été interrompues « à cause des mauvaises conditions climatiques ».

La Serbie demande aussi que des fouilles soient menés dans la mine de Kosare où l'on suspecte que d'autres corps de civil serbes ou non-albanais ont été enfouis. Belgrade voudrait aussi discuter avec Pristina pour savoir s'il faut à nouveau fouiller un lieu près de la ville de Medveda, ainsi que celui près de Raska où les corps de victimes albanaises ont été ensevelis.

1.821 personnes sont toujours portées disparues au Kosovo, dont 526 serbes après les guerres de la fin des années 1990 au Kosovo et Metohija.

Traduit par Jacqueline Dérens & Simon Rico pour le Courrier des Balkans

La source originale de cet article est B 92
Copyright © Global Research, B 92, 2011

Articles Par : Global Research

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site Mondialisation.ca sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de Mondialisation.ca en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

Mondialisation.ca contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca